

Ventes immobilières.

AUDIENCE DES CRIÉES.

2 CONCESSIONS DE MINES DE HOUILLE.

Etude de M. FOURET, avoué à Paris, rue Sainte-Anne, 31.

Vente sur licitation, en un seul lot, En l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine,

Des deux CONCESSIONS des mines de houille du Ragny et des Perrins, situées communes de Blanz, arrondissement d'Autun, et de St-Eusèbe-Bois, arrondissement de Chalon-sur-Saône, ensemble tous les bâtiments et terrains servant à l'exploitation, d'une contenance de 14 hectares 12 ares 63 centiares.

La concession du Ragny renferme une étendue superficielle de 6 kilomètres carrés 43 hectares. La concession des Perrins renferme une étendue superficielle de 4 kilomètres carrés 39 hectares.

Il y a huit puits ouverts. L'adjudication aura lieu le samedi 1^{er} décembre 1849.

Mise à prix : 108,000 fr. S'adresser pour les renseignements : A Paris, à M. FOURET, avoué, dépositaire d'une copie de l'enchère, demeurant rue Ste-Anne, 31. (333)

TERRE DE VRON.

Etude de M. LABARBE, notaire à Paris.

Adjudication à titre de licitation, après décès, entre majeurs, à la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M. LABARBE et LEFORT, le mardi 18 décembre 1849, en dix lots qui ne pourront être réunis.

De la TERRE DE VRON, en Picardie, sise commune de Vron, canton de Rue, arrondissement d'Abbeville (Somme), traversée par la grande route d'Amiens à Boulogne, à six heures de Paris par le chemin de fer de Boulogne, et à une demi-heure de la station de Rue.

Lots	Désignation.	Contenance.	Mises à prix.
1 ^{er}	Bois de Vron.	87 92 10	125,000 fr.
2 ^e	Bois Thomas.	30 07 30	65,000
3 ^e	Ferme de Penlé.	96 00 00	125,000

4 ^e	Ferme d'Hémancourt.	89 03 32	90,000
5 ^e	Château, terre et moulin.	32 63 40	65,000
6 ^e	Les Grands Hayeurs, terre et taillis.	39 83 20	33,000
7 ^e	Moulin d'Avesnes.	3 72 30	8,000
8 ^e	Bois de la Trouée.	13 58 70	15,000
9 ^e	Bois de Villers (les Défrichés).	21 97 90	23,000
10 ^e	Les 22 au Bois Thomas.	8 63 20	10,000

Une seule enchère sur chaque lot adjudicataire.

S'adresser pour les renseignements, au château de Vron, au sieur Augustin, garde; à Rue, à M. Ledoux, notaire; à Paris, à M. LEFORT, notaire, rue de Grenelle-Saint-Germain, 3; et à M. LABARBE, notaire, rue de la Monnaie, 19, dépositaire du cahier des charges. (363) 1

TROIS MAISONS.

Etude de M. E. GODARD, successeur de M. LE VILLAIN, avoué à Paris, boulevard Saint-Denis, 28.

Vente sur licitation en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, au Palais-de-Justice, à

Paris, le 8 décembre 1849, deux heures de relevé, en trois lots :

- 1^o D'une MAISON, sise à Paris, rue Saint-Lazare, 53;
- 2^o D'une Maison, sise à Paris, rue de la Tour-des-Dames, 8;
- 3^o D'une Maison, sise à Paris, rue du Faub.-Montmartre, 73.

Mises à prix : Premier lot, 14,000 fr. 2,000 fr. Deuxième lot, 35,000 fr. 3,800 fr. Troisième lot, 43,000 fr. 4,800 fr. S'adresser : 1^o à M. E. GODARD, avoué pour-suisant; 2^o à M. Thomas, avoué, à Paris, rue du Marché-Saint-Honoré, 21; 3^o à M. Cla-ret, notaire à Paris, rue Louis-le-Grand, 28. (384)

AVIS. Les liquidateurs de la Société Bérenger, Rassel et C^o, ont l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'obligations de l'emprunt contracté par MM. Sterlingue et C^o, qu'il sera procédé au tirage au sort d'un cent de ces obligations. Cette opération aura lieu au siège de l'établissement, rue Mouffetard, 311, le dimanche 16 décembre prochain, à midi. MM. les porteurs d'obliga-

tions sont invités à y assister, en justifiant de leur qualité par la production des titres.

Production de titres.

M. DIDOT, rue Saint-Lazare, 69, commissaire à l'exécution du concordat intervenu, le 6 août dernier, entre le sieur CAHIST, charpentier-mécanicien à Saint-Denis, et ses créanciers, invite ceux de MM. les créanciers qui n'auraient pas fait admettre leurs créances, à lui produire leurs titres dans le délai de vingt jours, les prévenant que, passé ce délai, ils ne seront pas compris dans la répartition de 10 p. 100 qui doit se faire aux termes du concordat, et qu'il se désistait aux mains du sieur Cahist des deniers non employés.

Convocations d'actionnaires.

Forges de Basse-Indre (Loire-Inférieure), société Riant, Langlois et Compagnie.

MM. les actionnaires sont prévenus, conformément à l'art. 27 des statuts, que l'assemblée générale annuelle sera tenue à Paris, passage Violet, 2, le lundi 31 décembre 1849, à midi. Certifié : L.-T. DELARBRE, 2, passage Violet.

LE PASSÉ - LE PRÉSENT - L'AVENIR

DE LA RÉPUBLIQUE

ADRESSE AU PEUPLE

PAR

A. DE LAMARTINE.

... Tout ce qu'il eut de fort, de pathétique, De grand, comme poète et comme politique, Tout ce qu'il déploya d'éclairs sur l'horizon, Vérité courageuse, éloquente raison,

Lumineuses couleurs, saisissantes images, Je le retrouve tout dans ces intimes pages, Dans ces lettres qu'au peuple écrit son cœur fervent. BARTHELEMY.

UN VOLUME GRAND IN-8^o, ÉQUIVALANT A DEUX VOLUMES DE LIBRAIRIE, ET ENTIÈREMENT INÉDIT,

DONNÉ POUR RIEN

AUX ANCIENS ET AUX NOUVEAUX ABONNÉS DU CONSEILLER DU PEUPLE.

CE MAGNIFIQUE VOLUME DE LUXE EST OFFERT EN PRIME A TOUS CEUX QUI S'ABONNERONT

IMMÉDIATEMENT POUR LES DEUX ANNÉES 1849 ET 1850

AU CONSEILLER DU PEUPLE, JOURNAL RÉDIGÉ PAR M. A. DE LAMARTINE.

LES PERSONNES QUI ENVERONT UN MANDAT DE 12 FRANCS A L'ORDRE DU CAISSIER DU CONSEILLER DU PEUPLE RECEVRONT FRANCO

- 1^o 12 livres du **CONSEILLER** de l'année 1849;
- 2^o 12 livres du **CONSEILLER** de l'année 1850;
- 3^o Le **VOLUME DE LUXE** : Le Passé, le Présent, l'Avenir de la République.

Pour éviter le timbre, envoyer deux mandats de 6 fr. à l'ordre du caissier. **NOTA.** — Les abonnés actuels du **CONSEILLER DU PEUPLE** ont droit de recevoir gratis, outre l'abonnement, le volume le **Passé, le Présent, l'Avenir de la République**, par M. DE LAMARTINE, en adressant immédiatement leur renouvellement pour 1850. (Mandat de 6 fr. à l'ordre du caissier.) Le prix de l'abonnement au **CONSEILLER**

pour chaque année, pris isolément, est de 6 fr. Pour avoir l'œuvre complète du **CONSEILLER DU PEUPLE** et le volume inédit, il est essentiel de souscrire pour les deux années 1849 et 1850. Les personnes non abonnées qui voudront recevoir seulement le volume de M. de Lamartine, devront adresser un mandat de 6 fr. sur la poste, à l'ordre du caissier du **CONSEILLER DU PEUPLE**.

LES BUREAUX SONT A PARIS, 85, RUE RICHELIEU.

Les lettres doivent être affranchies.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1849, dans les PETITES-AFFICHES, la GAZETTE DES TRIBUNAUX et LE DROIT.

SOCIÉTÉS.

Cabinet de M. BOURGOIS, avocat, rue Saint-Honoré, 320.

D'un acte sous signatures privées, en date, à Paris, du 16 novembre courant, dûment enregistré, le 20 du même mois.

Il appert : Que le sieur Jean-Charles MEAUX, fabricant d'appareils pour fleurs artificielles, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, 257, a déclaré renoncer, en faveur de madame Hélène RIVET, veuve du sieur Antoine ALLENET, demeurant mêmes ville et numéro, au droit qu'il s'était réservé de dissoudre, le 1^{er} juillet 1850, la société qui existe entre eux sous la raison MEAUX et C^o, en la prévenant un mois d'avance. Pour extrait : E. Bourgois. (1053)

TRIBUNAL DE COMMERCE.

Enregistré à Paris, le 24 novembre 1849, F. Reçu un franc dix centimes.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES.

(Décret du 22 août 1846.)

CONVOICATIONS DE CRÉANCIERS.

Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des créanciers, MM. les créanciers :

SYNDICATS.

Du sieur DENISOT (Julien-Désiré), anc. épicière, rue Neuve-St-Denis, 9, actuellement faub. du Temple, 29 bis, le 29 novembre à 11 heures [N^o 851 du gr.].

Pour assister à l'assemblée dans laquelle M. le juge-commissaire doit être consulté, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

NOTA. Les tiers-porteurs d'effets ou d'endossements n'étant pas connus sont priés de remettre au greffe leurs adresses, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

MM. les créanciers des sieurs DE-COSTER et C^o, mécaniciens, rue Stanislas, n. 9, sont invités à se rendre le 28 novembre à 3 heures, au palais du Tribunal de commerce, salle des assemblées, et à se trouver à l'assemblée dans laquelle le juge-commissaire doit être consulté sur la nomination de nouveaux syndics [N^o 16 du gr.].

CONCORDATS.

Du sieur AUERBACH (Sigismond), imprimeur, rue St-Denis, 331, le 29 novembre à 11 heures [N^o 280 du gr.].

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

NOTA. Il ne sera admis que les créanciers reconnus.

CONVOICATIONS DE CRÉANCIERS.

Sont invités à se rendre au Tribunal

de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers :

VÉRIFICATIONS ET AFFIRMATIONS.

De dame LIEVIN jeune, anc. vermicellière, rue Pavée-St-André, 11, le 30 novembre à 11 heures [N^o 902 du gr.].

Du sieur RAILLARD (Nicolas-Joseph), md de vins, rue Grenét, 26, le 30 novembre à 11 heures [N^o 965 du gr.].

Pour être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, aux vérifications et affirmations de leurs créances :

NOTA. Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour les vérifications et affirmations de leurs créances remettent préalablement leurs titres à MM. les syndics.

CONCORDATS.

Du sieur PACHE (Georges-Marie), tenant maison meublée, rue Mézières, 7, le 30 novembre à 11 heures [N^o 890 du gr.].

de vins, rue de Jérusalem, 3, le 28 novembre à 9 heures [N^o 8173 du gr.].

Pour entendre le rapport des syndics, et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

NOTA. Il ne sera admis que les créanciers reconnus.

REDDITION DE COMPTES.

Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur NOLET jeune (François-Alexandre), marchand de papiers, rue Béhémy, n. 20, sont invités à se rendre le 29 novembre à 9 heures, au palais du Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 de la loi du 28 mai 1838, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débiteur, le cierge et l'arbitre; leur donner décharge de leurs fonctions et donner

leur avis sur l'excusabilité du failli [N^o 3143 du gr.].

AFFIRMATIONS APRÈS UNION.

MM. les créanciers composant l'union de la faillite du sieur LEMARIE neveu, négociant, rue Notre-Dame-de-Lorette, n. 52, en retard de faire vérifier et d'affirmer leurs créances, sont invités à se rendre, le 30 novembre à 3 heures, au Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs dites créances [N^o 2920 du gr.].

Montmartre, 61 [N^o 9104 du gr.].

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 5 nov. 1849, lequel, en homologant le concordat, dit que la cessation de paiements du sieur BEROU, épicière, rue de Charonne, n. 137, ne recevra pas la qualification de faillite et n'entraînera pas les incapacités y attachées [N^o 639 du gr.].

ASSEMBLÉE DU 24 NOVEMBRE 1849.

NEUF HEURES : Gaudard, marchand de vins, conc.

ONZE HEURES : Delépine, md d'eau-de-vie et liqueurs, conc. — Housscau, bonnetier, clôt.

TROIS HEURES : Maignon, fabricant de cordes, clôt. — Blan-hard, md de bois et charbon, id. — Guiche, horloger, rem. à huit. — Dame Brise-Gardelet, fabricant de foule, yad. — M. Fournel, 65 ans, rue du Clémence, 4. — M. Millet, 33 ans, rue des Carmes, 6. — M. Barriault, 49 ans, rue St-Victor, 85.

Décès et Enterrements.

Le 21 novembre. — Mlle Bloquière, rue du Luxembourg, 1. — M. Diereois, 17 ans, rue St-Honoré, 43. — M. Barthélemy, 71 ans, rue Montmartre, 129. — Mme Cousin, 60 ans, rue du Fig-Martin, 129. — Mlle Leroy, 26 ans, rue de la Fidélité, 8. — Mme Pouvellet, 93 ans, rue de la Fidélité, 8. — Mme Pincel, 35 ans, place Saint-Nicolas-des-Champs, 7. — Mme Boranel, 60 ans, rue Bouchardt, 13. — Mlle Dardenne, 13 ans, boul. Beaumarchais, 83. — M^o veuve Chapelat, 85 ans, quai des Ormes, 71. — Mme Teisier, 29 ans, rue Massillon, 2. — Mme Bard, 85 ans, quai d'Anjou, 35. — M. Couturier, 65 ans, quai des Ormes, 44. — M. Guyot, 39 ans, rue de la Sorbonne, 12. — M^o Claire, 36 ans, rue du Jardinet, 5. — M. Lévy, 19 ans, rue du Battoir, 17. — M. Fournel, 65 ans, rue du Clémence, 4. — M. Millet, 33 ans, rue des Carmes, 6. — M. Barriault, 49 ans, rue St-Victor, 85.

BRETON.